

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires.

A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;

A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES.

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, ayant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Décembre 1879.

Chronique générale.

Avant-hier, M. Lepère, un ministre qui se ruine en bonnes œuvres, a demandé à la Chambre de vouloir bien lui concéder une somme de cinq millions destinée à venir en aide aux victimes des rigueurs de l'hiver.

C'était aller au-devant des désirs des monarchistes de la Chambre, mais lorsque M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, est venu proposer de confier la répartition de ces cinq millions aux bureaux de bienfaisance et aux sociétés libres de charité, le ministre de l'intérieur s'est récrié : il s'agissait d'une « œuvre de gouvernement », d'une « œuvre d'assistance publique », d'un grand devoir social, sans souci de ces espèces de croisades qui n'ont pas été organisées dans un but purement charitable ; bref, les bureaux de bienfaisance, dont on a exclu les membres du clergé, doivent être les seuls distributeurs.

Ce sont les républicains qui distribueront les secours fournis par la caisse budgétaire ; tenons pour certain qu'ils n'oublieront pas leurs amis nécessiteux. Communistes, réjouissez-vous !

Les nouveaux membres des commissions de bienfaisance sont peu au courant des misères à soulager ; qu'importe ! L'essentiel, c'est que les secours soient donnés par des mains républicaines. Les pauvres en souffriront, mais la République y gagnera.

On s'est plaint à gauche que la politique eût été introduite dans une question de charité ; la démarche électorale du jérémiste M. Lenglé a donné à cette plainte un certain caractère d'opportunité. M. Lenglé nous a beaucoup trop entretenus de son amour de la démocratie, alors qu'il s'agissait de malheureux sans pain, sans feu, sans abri ;

mais les républicains n'ont-ils pas, les premiers, soulevé la question politique en manifestant la prétention d'accaparer la distribution des secours ?

Si la Chambre avait accueilli favorablement la juste réclamation de l'honorable duc de Bisaccia, si elle avait accepté le précieux concours des sociétés libres de bienfaisance, elle aurait eu le droit de se plaindre. Mais non, elle a applaudi M. Lepère déclarant qu'il s'agissait d'une « œuvre de gouvernement », que les agents administratifs devaient seuls être chargés de la répartition des aumônes ; en élevant ainsi la charité à la hauteur d'une institution de propagande officielle, elle a donné la mesure de la valeur de son charitable désintéressement.

Lorsque la misère est, pour ainsi dire, mise, aux enchères de la popularité, faut-il s'étonner que les partis de Révolution se disputent la faveur populaire autour des malheureux qui meurent de froid et de faim ?

Quoi qu'en ait dit M. le ministre de l'intérieur, nous dédaignons, nous autres, d'exploiter les souffrances du peuple ; nous ne mettons point la charité au service de notre intérêt politique, et nous faisons le bien non pas pour nous procurer des électeurs, mais pour remplir un devoir cher à tous les cœurs chrétiens.

La charité d'Etat ne nous suffit pas ; nous nous vengerons de l'injuste exclusion dont nous avons été l'objet en redoublant de zèle et de générosité pour soulager les infortunées victimes des rigueurs de l'hiver et des sottises de la politique républicaine.

Le *Journal officiel* annonce que MM. Le Royer, ministre de la justice, et Goblet, sous-secrétaire d'Etat au département de la justice, ont donné leur démission. Ils restent chargés de l'expédition des affaires jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

M. Waddington, nous dit le *Moniteur*, a proposé la présidence du conseil à M. Léon

Say qui la refuse. M. Gambetta insinue à M. Waddington de confier ce haut poste à M. de Freycinet. M. Lepère veut recueillir l'héritage de M. Le Royer démissionnaire, et M. Jules Ferry aspire à devenir ministre de l'intérieur. Il serait remplacé par M. Calmon, sénateur. M. Goblet, sous-secrétaire d'Etat à la justice, a comme son chef donné sa démission. Le ministère se considère comme démissionnaire, mais il ne fera connaître sa décision qu'après le départ des Chambres, qui aura probablement lieu le 20 décembre.

Des députés de l'Union républicaine persistent à annoncer qu'en dépit du rapprochement effectué entre M. Gambetta et l'Élysée, MM. Léon Say et Waddington ne pourraient pas se maintenir aux affaires.

On remarque que les propagateurs de ces impressions pessimistes sont surtout des amis de M. Wilson.

Le crédit de M. Wilson à l'Élysée est, dit-on, plus grand que jamais.

M. Wilson arrive à l'heure des repas, s'installe, cause, fait l'aimable, accapare le Président, qui lui dit même ce qu'il cache au général Pittié.

Cette scène se renouvelle presque chaque jour, au dire des intimes de la Présidence.

Dans un certain monde, on accuse M. de Marcère de poser, d'ores et déjà, sa candidature à un portefeuille dans le cabinet de dissolution qui semble se préparer pour le courant de l'année prochaine.

Le gouvernement paternel de notre aimable République ne laisse pas aux contribuables le temps de respirer. L'exercice de la présente année n'est pas encore terminé que celui de 1880 est déjà mis en mouvement. Nous lisons à ce sujet dans la *France* :

« Les rôles des contributions foncières et des portes et fenêtres, pour l'année 1880,

revêtus des formalités prescrites, viennent d'être remis aux percepteurs chargés d'en faire le recouvrement dans toutes les communes de France. Les municipalités ont été invitées par le gouvernement à rappeler à leurs administrés qu'ils ne doivent pas omettre d'acquitter exactement, dans les délais fixés par la loi, les termes échus de leur quote-part respective, afin de s'épargner les frais de poursuite qu'entraîne toujours l'oubli de cette obligation.

Conformément à la loi, le délai de trois mois accordé aux contribuables pour les demandes qu'ils auraient à présenter en décharge, en réduction de cotes, ne courra qu'à partir de la publication des rôles dans chaque commune. Les demandes en dégrèvement pour vacance trimestrielle ou annuelle de maisons seront admises à toute époque, pourvu qu'elles soient présentées dans les quinze jours qui suivront l'année, ou les trois, six ou neuf mois de non habitation. Lorsque la vacance continuera, la réclamation ne devra être faite qu'à l'expiration de l'année.

Ces diverses réclamations devront être adressées par les contribuables au préfet de leur département. Elles devront être accompagnées des avertissements ou extraits de rôle et de la quittance des douzièmes échus. Elles ne sont point d'ailleurs assujetties au droit de timbre lorsqu'elles ont pour objet une cote inférieure à 30 fr. »

Nous rappelons aux contribuables que les fonctionnaires de la R. F. coûtent 54 millions de plus que les fonctionnaires de l'Empire.

L'impératrice Eugénie, par suite de la mort de sa mère, a hérité, dit-on, de 800,000 francs de rentes. Son passage à Paris n'a été signalé par aucun incident. Le mauvais temps l'a contrainte à différer son départ pour le Zuzuland. Elle retourne donc à Camden-Place.

16

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Le premier entretien, entre le père et le fils, lui enleva cette douce croyance. La lettre du père avait été impuissante à prévenir la demande en mariage. La liberté du fils était le fait d'une déconvenue plus que d'un renoncement.

— Ainsi, tu as été refusé, Robert ?
— Très-nettement, mon père.
— Et tu en es malheureux, mon pauvre enfant ?
— J'en suis heureux, comme un homme qui vient d'échapper au plus effroyable danger.
— Oh ! oh !... Y avait-il donc une louve sous la peau de brebis de cette séduisante comtesse ?
— Il y avait une femme fautive.
— Terrible !... Mais, mon cher ami, il y en a tant !...
— Il y avait une mauvaise mère.
— Ceci est plus grave. Comment, elle n'aime pas cette fillette ?... ce bébé ?... je ne sais pas au juste, tu ne m'en parlais pas.
— Comment l'aurais-je fait ?... On ne voyait

jamais la fille de la comtesse, on ne parlait jamais de la fille de la comtesse.

— C'est donc un petit monstre ?
— Des yeux splendides dans un visage pâle, la chevelure de Bérénice et un front royal.
— Diable !... c'est peut-être le moral qui...
— Une intelligence exquise !... l'intuition de toutes les délicatesses !... un cœur naïvement bon, généreusement tendre, un dévouement...
— Malpeste !... mais ce bébé est un prodige.
— Ce bébé a dix-huit ans accomplis, mon père.
— Tu dis ?
— Que M^{lle} Emmeline d'Anglejean, fille de la comtesse Césarine, est une jeune fille de dix-huit ans, dont les qualités sérieuses, autant que l'extrême distinction, m'ont vivement frappé.
— Il y paraît !
— Il est vrai que je ne puis me défendre d'une vive indignation quand je songe...
— Ce n'est pas de l'indignation ; mais passons. Ce que tu me racontes est si invraisemblable !... Elle possède une fille de cet âge, cette merveilleuse Césarine dont tu voulais faire ma bru ?
— Elle la dissimulait si bien !
— C'est que c'est abominable, mon cher, ces petites plantes qui poussent... qui poussent... et qui disent bientôt, du haut de leurs vingt ans fleuris : « Petite mère touche à la quarantaine ! »
— Railliez, mon père, vous ne le ferez jamais

autant que je suis tenté de le faire sur mon aveuglement absurde, depuis que la vérité m'est connue.

— Car elle approche de ce cap fatal, alors ?... de cette date que les femmes coquettes n'envisagent pas sans pâlir ?
— Et je ne le voyais pas, tant elle possède le don prodigieux de s'enlever quinze années... au moins.
— C'est que tu la contempnais avec des yeux prévenus. Si j'avais mis mon binocle, moi, j'aurais bien découvert quelques rides dans ce beau visage... qui l'inspirait quatre pages d'enthousiastes épithètes, chaque fois que tu m'écrivais.
— Bah !... vous n'auriez rien découvert du tout. C'est un défi vivant porté à la nature, que cette femme.
— Je vois, du moins, que si la vérité a été foudroyante, la guérison n'a pas été moins prompte, mon cher enfant.
— Je ne sais pas... je ne m'interroge pas... j'aurais peur de ne pouvoir me répondre. Une chose, la seule dont je sois sûr, c'est de plaindre de toute mon âme la victime de cette supercherie.
— Hé ! oui ! cette victime... je la trouve bien plus intéressante que sa mère. Aurais-tu, par hasard, mission de la délivrer ?
— Je n'ai aucune mission, et la Providence n'a pas eu, j'imagine, d'autres vues que de m'ouvrir les yeux.
— Peux-tu me conter comment la Providence

s'y est prise pour réussir si bien où j'ai si complètement échoué ?

Robert ne se fit point prier, d'autant mieux que sa confiance filiale s'augmentait d'un espoir très-vague, mais très-impérieux : intéresser au sort d'Emmeline l'expérience et la bonté du vieux gentilhomme.

Avec une bonne grâce méritoire, — car ce récit pouvait lui attirer les observations les plus ironiques et les plus méritées, — le jeune homme raconta toute son odyssée, depuis la réception des avis paternels dont il n'avait pas tenu compte, jusqu'à sa rencontre aux Acroches avec M^{lle} d'Anglejean.

Il n'omit ni les révélations minutieuses de Pierrette, ni les inconséquences de cette femme qui ne savait pas être mère, et qui flottait indécise, frivole et froide, entre une séquestration qu'elle n'osait point ordonner à sa fille et l'imprudent abandon où elle la laissait.

Rien dans cette conduite n'avait de suite ni de logique. Tout y procédait par soubresauts. On rappelait la jeune fille, on l'éloignait bientôt après. On menaçait d'un pensionnat italien et l'on accordait la campagne aux portes de Bordeaux. On défendait l'instruction religieuse, et l'on ne se mettait pas en fureur quand cette instruction était reçue. On avait des lueurs de tendresse suivies d'une année d'oubli. On s'exposait à perdre à la

Nous lisons dans l'Union :

« L'élan de chrétienne charité qui se manifeste avec tant d'éclat, à l'occasion de la souscription ouverte par le Figaro, est digne de louange et d'admiration.

» Lorsqu'un pareil mouvement se produit, il doit être secondé par tous ; nous l'avons déjà dit, et nous n'hésitons pas à inviter tous ceux de nos amis qui nous ont offert leur concours à porter leurs offrandes au Figaro, qui a pris cette généreuse initiative.

» M. Le comte de Chambord a daigné nous faire parvenir une somme de huit mille francs pour les pauvres de Paris ; après avoir sollicité son autorisation, nous sommes heureux de pouvoir remettre à la souscription du Figaro ce don de l'Exil. »

La souscription ouverte pour les pauvres de Paris par le Figaro atteint aujourd'hui plus de 500,000 francs.

Nous applaudissons de grand cœur à ce résultat, qui va permettre de soulager bien des misères. Une partie de cette somme a été distribuée jeudi, nous dit le Figaro, par les soins des anciens administrateurs des Bureaux de bienfaisance, aidés par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les dames de charité, les curés des paroisses.

L'HIVER.

Les hommes d'une autre génération, en fouillant dans leurs souvenirs, y retrouveront deux terribles précédents au terrible hiver que nous traversons.

En 1830, la Seine était complètement prise. Le soir, la rivière gelée offrait un spectacle pittoresque. Des boutiques en plein vent ou plutôt en pleine bise s'y étaient installées, et un peuple de badauds s'attourpait autour. Dans la journée, de pesantes charrettes dédaignaient les ponts et s'aventuraient sans danger sur la glace.

En 1848, mêmes phénomènes ou à peu près. La Seine était devenue une sorte de Néva où « l'autre côté de l'eau » circulait librement, courant à ses plaisirs ou à ses affaires.

1830, 1848, et ajoutons aussi 1870 : les hivers rigoureux, on le voit, sont les précurseurs sinistres des grands mouvements populaires. Espérons que le printemps de 1880 fera mentir les tristes promesses de l'hiver de 1879. Mais on ne peut pas ne pas être frappé de la coïncidence de ces rigoureux hivers avec les grands mouvements révolutionnaires de notre histoire contemporaine.

Les pavillons des Halles de Paris restent toujours sans approvisionnement de légumes verts. Les pommes de terre se vendent 2 fr. le boisseau de dix litres. Les poireaux se sont vendus 3 fr. la botte. L'oignon a fortement augmenté ; les salades, les choux, les carottes, le panais, sont également à des prix exagérés.

Des avalanches se sont produites sur le Saint-Gothard. Une voiture de poste a été

culbutée et quatre chevaux ont été tués, mais les voyageurs n'ont point eu de mal. Le passage est intercepté par d'énormes masses de neige, et les communications télégraphiques avec l'Italie sont interrompues.

La neige est tombée en grande quantité à Gènes, à Venise, à Vérone, à Milan et à Florence.

« Les prophéties que l'hiver serait extrêmement rigoureux se réalisent, dit la *Nazione*. Nous sommes entourés par la neige. Le froid, la neige, le vent et la pluie se sont abattus sur notre ville »

A la suite de la grande quantité de neige tombée à Milan le 2 décembre, dit le *Pungolo*, quelques routes sont devenues impraticables. Les trains de Codogno, de Lodi, etc., sont arrivés en retard, par suite de l'encombrement de la ligne.

En revanche, nous lisons dans l'*Observateur* de Tarbes de mercredi :

« Pendant que la France entière est sous la neige, Tarbes jouit d'un soleil éblouissant. Dans la soirée d'hier, le temps s'est refroidi : le thermomètre est descendu à zéro, mais aujourd'hui, à dix heures du matin, il marque 12 degrés. Pas un nuage ne se montre au ciel. Les montagnes environnantes sont entièrement couvertes de neige. »

Etranger.

Armement des nations étrangères. — Il paraît que les débats qui ont eu lieu récemment, à la Chambre des députés de Vienne, sur la question militaire et notamment le langage tenu en cette circonstance par le ministre de la guerre, ont causé une vive émotion en Italie.

Du reste, même avant ce débat, l'Italie était agitée de préoccupations belliqueuses, car elle avait résolu d'augmenter encore son budget militaire, pourtant déjà si lourd pour ses finances obérées. La commission compétente s'était prononcée en faveur de nouveaux crédits s'élevant à 80 millions de francs.

A force d'armer l'une contre l'autre, et d'armer de telle manière qu'elles ne peuvent longtemps supporter le fardeau, l'Autriche et l'Italie seront entraînées à se heurter, à utiliser enfin ces immenses préparatifs.

Ainsi adviendra-t-il également de la Russie et de la Prusse, qui agissent de même et accumulent armements sur armements. Nous venons encore d'apprendre que le gouvernement du czar ordonne la transformation en forteresse de premier ordre de la ville de Kowno, sur le Niemen : les emplacements de dix-huit forts détachés sont déjà désignés. C'est à la Prusse que s'adressent ces aimables travaux.

Sur cette même question, nous lisons dans une correspondance de Vienne :

« En Autriche, la Chambre des députés se trouve en conflit avec la Chambre des seigneurs, à propos de la nouvelle loi militaire.

incompréhensible, odieux et fou, dans la conduite de M^{re} d'Anglejean.

— Et lequel, mon père ?

— Celui de la mère sans croyance n'en voulant point donner à sa fille. La femme sans Dieu, tout est là. Sans Dieu, où est pour la femme la lumière et la direction ?... Où est le principe inamovible ?... Où est l'espoir éternel ?... où est la sanction du sacrifice ?... où est l'encouragement au devoir ? Césarine mérite plus encore la pitié que le blâme. Élevée dans le vide immense que la foi ne comble pas, ne rendant de culte qu'à sa beauté, ne croyant qu'à son prestige, affamée de plaisirs, ne voyant pas de bonheur en dehors de leur satisfaction, n'espérant rien au-delà de la vie, et, par l'instinct de sa nature frivole, limitant toutes les joies de cette existence à la durée de ses triomphes, la comtesse Césarine a dû regarder comme une entreprise d'abord, et bientôt comme une charge, cette bénédiction vivante qu'elle ne méritait pas... cette fille, qui a eu le tort de grandir, et de sonner involontairement, par la seule floraison de la dix-huitième année, le glas de sa propre jeunesse... Pour la femme sans Dieu, le devoir est lourd, la tâche accablante. Aucun souffle d'en haut ne l'aide à en porter le poids. Être belle, être jeune, être fêtée, voilà toute sa vie. Nous disons : « Pauvre Emmeline ! » n'est-ce pas ?... Disons aussi : « Pauvre Césarine ! »

» L'article 2 de ce projet de loi qui fixe à 800,000 hommes l'effectif de l'armée pour dix ans avait été repoussé par la Chambre des députés d'Autriche, quoiqu'il eût été adopté auparavant par la Chambre des députés hongrois. La Chambre des seigneurs vient de rétablir cet article.

» Au cours de la discussion, M. Horst, ministre de la guerre, a donné une statistique assez curieuse de la part contributive, chez chaque nation, pour les charges militaires. En divisant le budget de la guerre par le chiffre de la population, on trouve que chaque citoyen paie, en France, 9.72 ; — en Allemagne, 5.34 ; — en Italie, 3.88 ; — en Russie, 3.80 ; — en Autriche, 2.82. Il est bien entendu que ces chiffres sont évalués en florins et kreutzers. La population paie donc, en Autriche, pour son armée, trois fois moins qu'en France.

» Le parti libéral, à la Chambre des députés, n'a pas fait preuve de patriotisme, car, dans les circonstances présentes, l'Autriche-Hongrie ne peut pas diminuer son armée.

» La loi sera renvoyée à la Chambre des députés ; mais on doute que cet article 2 réunisse les deux tiers des voix qu'il n'a pas eues au premier vote. On prévoit, dans ce cas, la démission du comte de Taaffe, et son remplacement par le comte Hohenwart. Seulement, nous ne pouvons pas prévoir comment le conflit finira. »

Chronique militaire.

En conformité des prescriptions de M. le ministre de la guerre, les jeunes gens qui désireraient s'engager pour les sections de commis et ouvriers d'administration (catégorie de l'intendance militaire), sont informés que les engagements volontaires pour cette catégorie continueront à être reçus jusqu'à nouvel ordre.

Les candidats qui auraient l'intention de concourir devront se présenter devant le Sous-Intendant militaire de l'une des places ci-après : Tours, Poitiers, Niort, Angers, Saumur et Châteaoux, pour y subir les examens prescrits et recevoir, s'il y a lieu, le certificat d'admissibilité.

Les engagements devant être clos dès que l'effectif aura atteint le complet réglementaire, il est de l'intérêt des jeunes gens de ne pas attendre au dernier moment pour se présenter au concours.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le thermomètre oscille depuis ce matin entre zéro et 2 degrés au-dessous. Le temps est brumeux, le vent nord.

LE FROID.

Et comment parler d'autre chose ? La vie semble suspendue par la tempéra-

ture inattendue qui sévit. Les fleuves eux-mêmes s'arrêtent, et, dans les villes mortes, la circulation se fait commémécaniquement, sans entrain. Les campagnes, elles, sont comme ensevelies sous cette nappe blanche et uniforme de neige, dont la gelée affermit chaque jour les contours et leur donne comme une rigidité cadavérique.

Où, vraiment, comment penser à autre chose ? Comment fuir l'obsession de ce véritable fléau du froid succédant au froid sans relâche, entassant les frimas les uns au-dessus des autres, accumulant les ruines et les misères autour de nous ?

Il est l'unique objet des rares paroles qui s'échangent.

Les vieillards nous disent bien qu'ils ont connu des hivers pareils, et de plus rigoureux encore. Mais, habitués à une saison plus clémente, nous ne le croyons qu'à demi.

Et pourtant ils ont raison. L'histoire est là pour confirmer leur dire. Elle est pleine de désastres causés par les intempéries violentes d'un climat d'ordinaire tempéré. On a fait cent fois le tableau de ces intérieurs misérables, sans feu et sans pain, qu'emplissent de frissons et de famine quelques jours de chômage forcé. Hélas ! il sont partout en ce moment, là même où vous les soupçonnez le moins.

Qui pourrait dire où s'arrête le flot grossissant de ces malheureux silencieux !

Voilà de quoi nous préoccupent tous. Voilà de quoi ouvrir nos mains et nos cœurs. Regardons bien autour de nous pour voir si quelque misère honteuse n'y demande pas aide et consolation. L'heure est venue de ne plus songer aux plaisirs de l'hiver, pour ne penser qu'aux maux qu'il recèle. Ne craignons pas de trop donner. Nous ne donnerons jamais assez !

Le Skating-Club de Saumur, fondé depuis plusieurs années, a tenu hier soir, à l'Hôtel-de-Ville, une assemblée générale dans laquelle il vient de se reconstituer sur de nouvelles bases.

La commission se compose, savoir :
Président d'honneur : M. Lambert, Eugène.
Président : M. Bréchinac.
Secrétaire-trésorier : M. Edmond Grellet.
Commissaires : MM. Emile Leroux, Aubert, Colonier, Ch. Carichou, Salmon fils.

La Commission invite les patineurs à se trouver tous les jours, à midi, sur la grande fouille du Pont-Fouchard, derrière l'École de cavalerie.

Malgré les avis réitérés de ne jamais se renfermer dans sa chambre avec du charbon incandescent, quelque soit le froid, il y a bien des personnes qui, cédant à la rigueur de la saison, oublient cette prescription. La domestique de M^{re} Raguideau, propriétaire, quartier des Ponts, vient d'être victime de son imprudence.

Avant-hier soir, en montant dans sa chambre, elle avait emporté une chaufferette remplie de braise. Hier matin, M^{re} Raguideau ne la voyant pas paraître, envoya à sa chambre. La malheureuse était couchée, paraissant endormie, mais l'asphyxie était complète.

Cette bonne était âgée de 30 ans.

Les Quiriti, ces quarante-cinq enfants italiens qui ont joué à Saumur la *Fille de M^{re} Angot*, *Giroflé-Girofla* et les *Cloches de Corneville*, sont en ce moment à Bordeaux. Ils ont été abandonnés par leur directeur, dit le *Patriote*, et se trouvent dans l'état de dénuement le plus complet.

ANGERS.

La première liste de la souscription pour les pauvres de la ville d'Angers, ouverte par le Comité libre de bienfaisance, s'élève à la somme de 4,405 fr.

Nous avons annoncé, d'après nos confrères d'Angers, que le *Patriote* et l'*Electeur* n'avaient pas adhéré au projet et ne s'étaient pas réunis à leurs collègues.

Le rédacteur en chef du *Patriote* a fait à M. Blavier, au nom du conseil d'administration de ce journal, la réponse suivante :

« Angers, le 11 décembre 1879.

» Monsieur,
» L'année dernière, alors que le Bureau de bienfaisance était administré par une commission non républicaine, les amis du *Patriote de l'Ouest* n'avaient pas cru devoir verser leurs souscriptions à une autre caisse.

« Ils n'ont aucune raison de modifier leurs habitudes. C'est pourquoi le conseil d'administration de notre journal ne peut s'associer à l'œuvre dont vous m'avez fait l'honneur de m'entretenir hier. »

« Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

J. PRYMEZ.

A Angers, un certain nombre de personnes ayant commis l'imprudence de s'aventurer sur la glace qui couvre la rivière et même de traverser la Maine sur plusieurs points, un arrêté de l'administration municipale vient d'interdire de traverser le lit de la rivière sur la glace, d'y patiner et d'établir des glissoirs.

On lit dans l'Etoile :

« Nous avons vu avec un vif plaisir le vote par lequel la municipalité d'Angers s'est décidée à subventionner l'Association artistique. Le chiffre modeste de mille francs n'est guère en rapport avec les services rendus et les dépenses faites, mais l'intention est bonne et cette marque de justice ne peut manquer d'être bien accueillie de tous. »

Il est évident que, même pour ceux qui ne vont pas aux Concerts du Cirque, l'Association est fort utile, puisqu'elle permet au directeur du Théâtre d'avoir à prix réduit un excellent orchestre. Il faut que la ville, le directeur, les artistes et le public se persuadent bien de ceci : c'est que le jour où l'Association n'existera plus, le Théâtre sera bien malade. »

Combrée. — On a retrouvé plus promptement qu'on ne le pensait le corps du malheureux Bruhand, la victime de l'éboulement de l'ardoisière de la Forêt.

C'est en déblayant qu'un des ouvriers aperçut une main. Aussitôt six hommes se mirent à l'œuvre, cassèrent la glace, éloignèrent les pierres, et après trois heures d'un travail opiniâtre mirent le cadavre à découvert.

Les reins étaient littéralement broyés, la tête horriblement aplatie et presque séparée du tronc. Le crâne s'était ouvert et la cervelle en avait jailli. La mort a été instantanée.

L'inhumation de Bruhand a dû avoir lieu jeudi. (Patriote.)

Tours.

Un avis de la municipalité informe qu'une souscription destinée à venir en aide aux indigents est ouverte à la Mairie et dans les bureaux des journaux l'Union libérale, le Journal d'Indre-et-Loire et l'Indépendant.

La liste des souscriptions sera publiée chaque jour dans les trois journaux.

NANTES.

On lit dans l'Espérance du peuple :

« Un grand nombre de commerçants, d'industriels et d'agriculteurs de la Loire-Inférieure ont formé un comité et invité M. Pouyer-Quertier à venir à Nantes faire une conférence publique sur la situation économique, le travail national et la marine marchande. M. Pouyer-Quertier a accepté l'invitation du comité et annoncé sa venue pour le dimanche 24 décembre. »

La conférence aura lieu dans la salle du théâtre de la Renaissance à une heure de l'après-midi.

Il n'est pas besoin de faire ressortir tout l'intérêt que présente en ce moment cette conférence. »

Les catholiques de Moulins viennent de faire une digne réponse au pouvoir qui les a exclus systématiquement, comme à Paris et dans bien d'autres villes, du Bureau de bienfaisance.

Ils ont établi, sous la présidence de M. le comte de Bourbon-Bussat, une Société libre de bienfaisance, dont le fonctionnement a été aussi immédiat que bien réglé.

Les sociétés libres de bienfaisance sont parfaitement légales, et on pourrait, en les constituant en sociétés civiles, les rendre aptes à recevoir des legs.

La *Vraie France* de Lille a publié sur ce sujet important un article très-étudié, d'un juriconsulte distingué de Dunkerque, qui a examiné les rapports faits au congrès des juriconsultes catholiques tenu récemment à Angers, notamment par M. Gavouyère, le savant doyen de la Faculté libre de droit.

Mr Freppel avait posé à la docte assemblée cette question, à laquelle il a été fait une réponse pleinement satisfaisante.

C'est par l'initiative privée et par le plein exercice de la liberté qu'il convient de déjouer les manœuvres tracassières d'un pouvoir qui cherche à entraver tyranniquement les droits de la charité.

A Amiens, comme à Moulins, les catholiques ont pris l'initiative de la charité.

L'Echo de la Somme a ouvert une souscription en faveur des pauvres; les fonds sont distribués moitié par les mains de MM. les curés de la ville, MM. les présidents des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, moitié par une commission spéciale.

Le *Mémorial d'Amiens* s'est empressé de répondre à l'appel de l'Echo de la Somme.

A Rouen, où le *Novelliste* a fait un appel aux catholiques, ceux-ci se sont montrés à la hauteur de leurs devoirs.

L'Echo de la Mayenne nous apprend que l'administration municipale de Bonchamp vient de fixer à 2 francs le prix du pain de 6 kilogrammes « pour tous les ouvriers sans exception. »

Le prix de 2 francs est payé par eux aux boulangers, et l'administration, au moyen de tickets délivrés à l'avance, paie le supplément.

Pendant « tout l'hiver », les ouvriers de Bonchamp ne paieront donc que « 2 francs » les 6 kilogrammes de pain de première qualité.

Théâtre de Saumur.

Charles VI

Grand opéra en 5 actes, de F. Halévy.

A peine est-il besoin de dire, tant elle est populaire, que cette partition renferme des beautés de premier ordre, et que le livret, si rempli de vers remarquables, est par-dessus tout intéressant et dramatique. Dès les premières représentations, en mars 1843, le succès de cet opéra avait pris les proportions d'un événement : j'ajouterai que les interprètes se nommaient Duprez, Baroilhet, Rosine Stoltz, M^{me} Dorus et Levasseur!

Le rideau se lève sur le départ d'Odette qui abandonne sa chaumière pour se rendre auprès du roi, son parrain, et dont elle deviendra plus tard la gardienne. Le chant d'adieu que chantent ses compagnes est tout resplendissant de fraîcheur et de simplicité charmantes. Entre temps, le vieux Raymond, se souvenant des épées qu'il a rompues, des cuirasses qu'il a faussées à Azincourt, évoque ces souvenirs guerriers et lance aux paysans qui l'écoutent le fameux chant de guerre : *La France a horreur du servage*, suivi du refrain belliqueux : *Guerre aux tyrans!* où la musique et la poésie se sont comme réunis dans un commun enthousiasme. Le Dauphin, qui se cache sous des habits de vassal, prend part à ce chant de délivrance qu'interrompt l'arrivée subite des Anglais commandés par Bedford. C'est ici que prend place cette sublime phrase musicale : *Respect au roi qui succombe*. Le Dauphin, que sa passion pour Odette avait guidé vers la cabane de Raymond, apprend alors d'elle la mission qu'elle se prépare à remplir auprès de l'infortuné Charles VI.

C'est au second acte que se trouve l'air de la folie, la page incontestablement la plus remarquable de l'œuvre du grand compositeur. Le cantabile, *C'est grand pitié que ce roi*, est frappé au coin du plus profond désespoir et de la plus douce harmonie. Ici le poète et le musicien pensent ensemble, et l'œuvre alors devient parfaite. Le roi est abattu, Odette cherche à le distraire. Nous signalerons des couplets de la facture la plus élégante : *Ah! qu'un ciel sans nuage*, et le célèbre duo des cartes.

Isabeau, profitant d'un des moments de cette folie qui ne hantait que trop souvent le faible cerveau de Charles VI, lui fait signer à la fois et la déchéance du Dauphin et l'adoption du duc de Lancastre.

La marche du cortège se rendant au couronnement du jeune prétendant anglais occupe presque tout le troisième acte, sur lequel se détache nettement l'énergique imprécatrice de Raymond : *Fête maudite*.

Le roi, revenu à lui-même et honteux de sa faiblesse, a brusquement arraché la couronne de la tête du duc de Lancastre. La reine, comme une page brûlante, lui montre l'acte d'abdication. Charles VI ne faiblit pas, il brûle cette renonciation fatale et chasse honteusement Isabeau et Bedford; mais, épuisé par cet acte de vigueur, jusqu'alors inconnu pour lui, il s'endort sur son lit de

repos, en murmurant cette prière touchante : « Avec ta douce chansonnette. »

Pour lui complaire, Odette chante la balade : *Chaque soir, j'aime sur la plage*, qui était le triomphe de M^{me} Stoltz. Le roi s'endort. — Tout à coup il est réveillé par une horrible apparition de fantômes qui lui prédisent qu'il périra de la main même du Dauphin. Le prince est arrêté.

Mais ce ne pouvait être là qu'une erreur, qu'un acte de faiblesse passagère. Entre Français et Anglais, la situation, tendue à l'aigu, devait courir à un dénouement! Une bataille s'engage. Odette, comme plus tard Jeanne d'Arc, saisit l'oriflamme, la place dans les mains du roi, l'excite à la défense de la patrie, les Anglais sont repoussés, et Charles tombe repentant dans les bras de son fils.

Les lignes qui précèdent ont paru dans le *Patriote* le jour de la reprise de *Charles VI* à Angers. Depuis, plusieurs représentations de cet important ouvrage ont été données au Grand-Théâtre, et toujours avec l'immense succès que l'Echo Saumurois a constaté, il y a quelque temps, d'après la presse angevine.

Il n'y a rien là qui doive surprendre, puisque *Charles VI*, qui exige un nombreux personnel et une mise en scène exceptionnelle, a pour principaux interprètes M^{lle} Reggiani et M. Rougé. Toutes les personnes qui ont assisté aux représentations à Saumur de *Mignon* et de la *Favorite* savent que M^{lle} Reggiani s'est présentée devant notre public avec talent, jeunesse et beauté, ce qui lui a valu chez nous, comme à Angers, de véritables ovations. Les habitués du théâtre savent également ce qu'est M. Rougé dans le rôle de Charles VI, où il a déjà obtenu un si beau triomphe à Saumur, lors de sa première apparition parmi nous.

D'ailleurs, voici ce que nous lisions, hier, dans l'Etoile :

« En ce moment, le théâtre d'Angers est en pleine prospérité et a trouvé un beau succès avec *Charles VI*. Il est vrai que M^{lle} Reggiani y est délicieuse de charme et de talent dans le rôle d'Odette, et que M. Rougé n'a jamais été meilleur que dans ce personnage du roi où il se montre tout à fait remarquable comme chanteur et comme comédien. Avec eux deux, MM. Gense et Sureau chantent le superbe quatuor sans accompagnement du troisième acte, de façon à soulever chaque fois de frénétiques bravos. C'est parfait de précision et de justesse. »

Le *Patriote* dit également :

« Le succès de M^{lle} Reggiani, dans le rôle d'Odette, tient du triomphe, et chaque nouvelle audition affirme les qualités de cette cantatrice, qui laissera sur notre scène le plus brillant souvenir. »

Secondée par M. Rougé, qui donne au pauvre roi le caractère le plus touchant et le plus dramatique, M^{lle} Reggiani fait de cette pauvre fille une vraie héroïne, tout à la fois aimante et mystique, présentant le rôle que Jeanne d'Arc doit jouer plus tard pour sauver le royaume de la trahison. »

Nous rappelons que *Charles VI* sera représenté mardi prochain, par ces mêmes artistes, sur le théâtre de Saumur.

CONSEILS ET RECETTES.

Les coquilles d'œufs. — Il n'est que trop fréquent de voir dans la campagne des coquilles d'œufs répandues ou jetées sur les tas de fumier. C'est un grand tort au point de vue agricole, car les qualités calcaires de ces coquilles leur donnent une grande utilité dans l'alimentation des poulets, des jeunes porcs ou des veaux, non-seulement pour le développement de l'ossature de ces animaux, mais encore parce qu'elles favorisent la ponte chez les poules et la croissance chez les porcs et les veaux. Il suffit de piler les coquilles et de les mêler aux aliments. L'agriculteur ne devrait donc pas laisser perdre cette ressource, mais au contraire rechercher les coquilles d'œufs qui se perdent en ville et en particulier chez les confiseurs, où il s'en fait un grand usage.

Faits divers.

Les billets de banque de 20 fr. vont, assure-t-on, faire prochainement leur réapparition sur notre marché financier et dans le commerce.

De nouveaux billets ont été fabriqués et se trouvent dans les réserves de la Banque; ils n'ont plus la même forme ni les mêmes dimensions que les précédents.

Prévost a, depuis deux jours, les mots de « clémence » et de recours en grâce constamment sur les lèvres, et il parle incessamment de Gille et d'Abadie, dont il connaît la commutation de peine.

Quand il fut redescendu dans son cachot de la Conciergerie, M. Macé, chef de la police de sûreté, se rendit auprès de lui et lui demanda s'il n'avait pas d'autres crimes à avouer. Prévost lui répondit que non, et il le supplia d'user de son influence pour le faire gracier.

Il lui demanda également du tabac et du cognac, qui lui furent accordés.

Prévost a signé son pourvoi en cassation.

Il est présumable que son attitude changera peu; il affecte, pour le moment, de montrer un repentir qui n'est peut-être pas bien sincère, mais qu'il suppose de nature à lui concilier les sympathies qui pourraient l'arracher à l'échafaud.

Dernières Nouvelles.

M. Waddington, recevant les délégués des groupes de gauche du Sénat, leur a dit qu'il est convaincu de la nécessité d'épurer le personnel administratif et judiciaire; le gouvernement a fait beaucoup, il reste encore beaucoup à faire; mais le ministre demande le temps nécessaire.

M. Le Royer conserve provisoirement la direction du ministère de la justice.

Le cabinet reste constitué tel qu'il est; on ne s'occupe pas de chercher un successeur à M. Le Royer.

Une dépêche de Naples, en date du 40 décembre, dit que « par suites des neiges, » la circulation est interrompue sur les voies ferrées. » En Italie, et à Naples! Cela n'a pas dû arriver souvent.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 5^e fascicule consacré au département de la Somme :

TEXTE : Description physique et géographique du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques, etc., etc.

GRAVURES : Une belle vue d'Amiens, tirée hors texte. — Port et vue d'Abbeville. — Eglise Saint-Pierre à Montdidier. — Une carte coloriée du département avec le plan de la ville d'Amiens.

La livraison, 15 centimes. — Le fascicule du département, 75 centimes.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 16 décembre 1879.

3^e REPRÉSENTATION AVEC LE CONCOURS DE M^{lle} REGGIANI

Première chanteuse contralto, des Italiens

CHARLES VI

Grand opéra en 5 actes, paroles de Casimir Delavigne, musique de HALÉVY.

M^{lle} REGGIANI remplira le rôle d'Odette.

Au 3^e acte : grand cortège. — 150 personnes paraîtront dans cet ouvrage.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

SIXIÈME ANNÉE.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis.

L'Éclaircur financier est indispensable à tous les porteurs de titres.

Résumé de chaque numéro :

Articles d'actualités, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de Fer, Renseignements détaillés sur toutes les Valeurs, Assemblées, Listes de tous les Tirages, Echéances et prix exacts des Coupons, Cours officiels de toutes les Valeurs.

PRIME GRATUITE

UN MAGNIFIQUE PORTEFEUILLE

En Cuir de Russie.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes; aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TExier; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.			
8 10 —				10 h. 54 matin.	
1 25 soir.		4 50 soir.			
4 55 —				9 45 soir.	
7 40 —		11 35 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 59 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		5 14 soir.		6 25 soir.	
12 15 soir.		3 35 —		6 15 —	
6 45 —		10 22 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers).
6 — 45 — — omnibus-mixte.	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 23 — — soir, express.	
3 — 32 — — omnibus.	
7 — 15 — — omnibus (s'arrête à Angers).	
10 — 37 — — omnibus (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 25 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus.
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 55 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 DÉCEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
8 1/2 %			Crédit Foncier colonial	493			3 75	Canal de Suez	712	50		2 50
3 % amortissable			Crédit Foncier, act. 500 f.	1060				Crédit Mobilier esp.				
4 1/2 %			Obligations foncières 1877	374				Société autrichienne	583			30
5 %			Soc. gén. de Crédit Industriel et commercial	703				OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor			Crédit Mobilier	610			2 50	Orléans	388	75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Crédit foncier d'Autriche	711	25		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	387			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	706	25			Est	379			
— 1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1136	25		0 25	Nord	390			
— 1869, 3 %			Midi	873				Ouest	389			
— 1871, 3 %			Orléans	1197	50		2 50	Midi	385	25		
— 1875, 4 %			Ouest	760				Paris (Grande Ceinture)	387	50		
— 1876, 4 %			Compagnie parisienne du Gaz	1333				Paris-Bourbonnais	386	50		
Banque de France			C. gén. Transatlantique	675				Canal de Suez	160			
Comptoir d'escompte												
Crédit agricole												

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Capucins, n° 38,

Actuellement occupée par M. Jamain, épiciers,

Comprenant : boutique sur la rue, arrière-boutique, cave, petite chambre derrière et cuisine en contre-bas; au premier étage, deux chambres, mansarde au-dessus.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. TESSIER-GIRARD, propriétaire à Saumur, rue du Prêche, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (671)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS, notaire,

Le dimanche 4 janvier 1880, à midi.

1^e UNE MAISON, située à Saumur, rue de Poitiers, n° 8, avec cour, pompe, bassin, pressoir avec ses accessoires et lieux d'aisances;

2^e Et 12 ares 96 centiares de vigne, aux Marigrolles, commune de Saumur.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Dous-SAIN-PLANCHENAUD, débitant de tabac, à Saumur, rue de Nantilly; soit à M^e MÉHOUS, notaire. (662)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

MAISON

Rue de l'Ermitage, 2,

AVEC JARDINS.

S'adresser à M. COUTARD, rue Da-cier, n° 30. (656)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

Ou pour la Saint-Jean.

UNE MAISON

Composée de six pièces, autrefois occupée par M. Petit, ancien liquoriste, située au coteau Charrier, joignant le chalet de MM. Mayaud. S'adresser à M. AUBIN. (491)

A VENDRE

JOLIE PETITE VOITURE

A quatre roues.

S'adresser au bureau du journal.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

MATÉRIAUX ET OBJETS

HORS D'USAGE

Provenant, tant du service du génie que de l'École de cavalerie, et de l'administration des contributions indirectes.

Le lundi 22 décembre 1879, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à Saumur, à la vente aux enchères des objets ci-après.

1^e Dans la cour de l'arçonnerie : Dix dolmans ou tuniques, 142 vestes, 70 bottes à l'écuylère, 96 selles, 38 surfaix, 1 kilogramme 669 grammes galons d'argent, 104 rogne-pieds, 149 arcaides pour arçons, 1,182 bandes, 110 kilogrammes de cuir, 732 kilogrammes de fer et acier, 248 kilogrammes clous de cheval, chemises, pantalons, caleçons, outils divers, etc., etc.

2^e Dans la cour des bureaux du génie : Bois et fers de démolition, objets divers, 138 rouannes, étuis en fer blanc, jauges brisées, etc., etc. Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (678)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

UNE MAISON DE COMMERCE

demande une demoiselle de magasin.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-ROUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

EXCELLENT VIN ROUGE pour 100 fr.

la barrique (228 litres), franco en gare de Saumur.

S'adresser chez M. TREMBLAY, rue du Portail-Louis, 58, à Saumur.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

LOSANGE PURGATIF

ANCIENNEMENT GANGE PURGATIF



Très facile à prendre, sans saveur ni coliques, ni nausées, ni constipation.

Phie. TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.

Les deux purgations, 4 fr.; par le poste, 4 fr. 50.

Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

FABULEUX!

Montres garanties de Genève à remontoir, en simili-or 18 lignes, litre (OR BRILLANT) garanti depuis 35 juillet 1879, rubis avec mise à l'heure et à secondes (rivalisant en beauté et précision avec celles qui, en or, se vendent 450 francs). Ventes à... 29 fr. 50 c.

MONTRES OR pour hommes, 8 rub., à sec, 75 fr. MONTRES ARG. 181, trottoir, 10 rub., 42 fr. MONTRES OR pour dames, 8 rub., 55 à 60 fr. MONTRES (argent) pour dames, 8 rub., 32 fr.

Les marchandises sont livrées garanties 2 ans (réglées et repassées avec écorin) par M. H. DEYDIER (fabricant), rue du Mont-Blan, 26, à Genève. — Garantie 2 ans. Révisé contre mandat-p^e ou cont. remboursement. Affranchissement : 25 centimes.

Gros et Détail. — Se méfier de la Contrefaçon.

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers

HUITIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

Sommaire politique et financier. Études sur les questions du jour. Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Bénéfices de fer, Tramways, Assurances, Caux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Vaux, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Révision des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages.

FRANCS

Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F. LA Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots.

PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

59, rue Talbott — Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a été fondée dans son hôtel de la rue Talbott, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

MERCERIE
BONNETERIE
LINGERIE
GANTERIE

A LA PAIX

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6,
SAUMUR

CORSETS
GRAVATES
BRETILLES
ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

Gants Suède, 2 boutons, pour dames	1 45
Gants Suède, 3 boutons, pour dames	1 50
Gants Suède chevreau, 2 boutons, pour hommes	2 75
Gants Tyrol, 3 boutons, pour dames	1 90
Gants Turin, qualité supérieure, 2 boutons, pour dames	2 25
Gants Turin, qualité supérieure, 1 bouton, pour hommes	2 25
Gants Turin, qualité supérieure, 4 boutons, pour dames	2 90
Gants chevreau, 3 boutons, pour dames	2 95
Gants chevreau, 2 boutons, pour hommes	2 95

GANTS D'UNIFORME.

Gants castor, sous-officiers, 1 bouton, qualité garantie	1 95
Gants castor piqués fins, 2 boutons, qualité garantie	2 95
Gants chien blanc piqués, extra-fins, 2 boutons, qualité garantie	3 45

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE

Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.

SPECIALITÉ DE PARFUMERIE VENDUE AU RABAIS

Ceintures Hygiéniques, Espagnoles et Bayadères

ÉPICERIE GÉNÉRALE

CH. SALMON

73, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente de Marchandises de premier choix à des prix exceptionnels de BON MARCHÉ :

Chandelle premier choix	0,55 le 1/2 kilog.
Id. perfectionnée	0,60 id.
Savon de Marseille	0,35 id.
Bougies depuis	1,10 id.
Huile à brûler épurée	0,50 id.

Toutes les autres Marchandises sont vendues dans les mêmes conditions de Bon Marché. (627)

On est prié de ne pas confondre la MAISON SALMON, qui n'a rien de commun avec la Maison Hütt, même rue, même numéro.

DENTIFRICES du D^r DELABARRE

Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale

Toutient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.

MIXTURE ORIENTALE

Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives.

Dépôt : France et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.

Dépôt chez M. Henri FOURNIER, 18, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.